

L'an deux mil seize, le vingt-neuf août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean Yves AVIGNON, Maire

Présents : Karine LEBATTEUX, Michel DEROO, Katia HARDOUIN, Ulysse GRUDÉ, Ludovic LEGENDRE, Cécile JANVIER, Gladys TORTAY, Nicolas ALLAIN, Stéphanie SIMON, Jean-Luc CHAMBRIER, Nadège TERREAU, Pascal MAZÉ, Manuela PIOU, Arnaud GOYÉ, Joëlle BRUNET, Jean-Luc HUVELINE, Christophe VAUMORON.

Absents excusés : Nathalie MONCEAU (pouvoir à Stéphanie SIMON), Mickaël BEURY (pouvoir à Karine LEBATTEUX), Caroline BATTEUX-LEVEAU, (pouvoir à Nadège TERREAU), Isabelle YVON, (pouvoir à Gladys TORTAY).

Absent : Marc GABAY.

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Ulysse GRUDÉ.

Était également présent : Isabelle DURAND, Directrice Générale des Services.

Ordre du jour indiqué dans la convocation en date du 18/08/2016 :

1. Travaux

a. Travaux d'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone sur la RD51

Le conseil départemental a besoin de cette délibération au plus vite pour l'exécution des travaux dès septembre 2016 dans le cadre des travaux de voirie liés à la zone d'activité des Noés.

2. Ressources humaines

a. Recrutement au service technique pour des besoins occasionnels

3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07 juillet 2016

4. Divers

1. Travaux

a. Travaux d'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone sur la RD51

Délibération 2016/08/01 :

M. le Maire expose à l'Assemblée,

Par délibération en date du 07 juillet 2016 le conseil municipal a donné son accord sur le principe d'une opération d'effacement du réseau électrique et téléphonique existant.

L'étude d'exécution réalisée par les entreprises titulaires du marché départemental fait ressortir un coût pour l'électricité de 115 000€ HT et pour le génie civil de télécommunication 27 000€ HT.

Conformément à la décision du Conseil général en date du 8 octobre

Conformément à la décision du Conseil général du 8 octobre 2001 et du 7 février 2002, le reste à financer par la commune est de 40% du coût HT soit 46 000€ Net pour l'électricité et 80% du coût HT soit 21 600€ Net pour le génie civil de télécommunication.

Orange assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de câblage et de dépose du réseau dont le financement est assuré à 80% par la commune et à 20% par le Conseil Départemental. Cette opération est estimée à 5 300€ HT.

La mise en souterrain du réseau d'éclairage public est assurée sous la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de la ville.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal, par 22 voix pour :

- **confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,**
- **sollicite le Département pour la réalisation de ce projet.**
- **Accepte de participer à 40% du coût HT des travaux soit 46 000€ Net pour l'électricité,**
- **Accepte de participer à 80% du coût HT des travaux soit 21 600€ Net pour le génie civil de télécommunication,**
- **Confirme l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de ce projet,**
- **Le conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.**

Katia HARDOUIN demande la confirmation que la fibre optique arrive jusqu'à la zone des Noés et faire le passage de la fibre sur la RD 51 lors des travaux d'enfouissement des réseaux. Voir pour une prise en charge du coût par le département.

2. Ressources humaines

a. Recrutement au service technique pour des besoins occasionnels

Délibération 2016/08/02 :

M. le Maire expose à l'Assemblée :

- Remplacement d'un agent du service technique sur la base de loisirs du Houssay

Il a été mis fin à une période de stage d'un agent avec non titularisation au 01/08/2016, avec avis favorable de la CAP. Cet agent avait pour mission l'entretien de la base de loisirs avec une spécialisation dans l'entretien des bâtiments ; il travaillait en binôme avec un autre agent des services techniques.

Afin de permettre les démarches de recrutement (offre d'emploi, entretien...) sur ce poste devenu vacant, il est proposé le recrutement d'un agent contractuel pour assurer l'entretien de la base du 16/09/2016 au 15/12/2016.

Rémunération : sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, indice brut 340.

- Remplacement CAE au fleurissement

Le conseil a délibéré pour le recrutement d'un contrat aidé au fleurissement ;

Ce recrutement est mis en attente jusqu'à l'arrivée du nouveau responsable du service technique

Proposition : recrutement d'un agent contractuel du 15/09 au 15/12/2016

Rémunération : sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, indice brut 340.

- Besoins en espaces verts et entretien bâtiments

Il est proposé le recrutement d'un agent contractuel du 16/09 au 15/12/2016 afin de compléter l'effectif actuel aux motifs suivants : Retard pris avec un arrêt en congés de maladie ordinaire d'un agent au service espaces verts (du 25/07 au 09/09/2016), aide ponctuelle pour les tailles d'automne, entretien des lotissements) et missions d'entretien de bâtiments (poste vacant en électricité suite au départ en retraite d'un agent)

Proposition : recrutement d'un agent contractuel du 15/09 au 15/12/2016 sur missions mixtes bâtiments et espaces verts

Rémunération : sur la base du 1^{er} échelon d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, indice brut 340.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour :

- accepte de recruter les agents comme indiqué ci-dessus,
- mandate M. le Maire pour signer les contrats correspondants,
- dit que ces dépenses sont prévues au budget primitif 2016 de la commune.

3. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07 juillet 2016.

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

4. Divers

Séance levée à 19h50